

PROJET DE LOI  
AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO A L'ACCORD  
SUR LA CREATION DE L'INSTITUT MONDIAL DE LA CROISSANCE  
VERTE ADOPTE LE 20 JUIN 2012 A RIO DE JANEIRO

-----

Adopté par le Gouvernement

-----

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée l'adhésion du Togo à l'accord sur la création de l'Institut mondial de la croissance verte, adopté le 20 juin 2012 à Rio de Janeiro.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 28 octobre 2020



Victoire Sidémého TOMEKAH-DOGBE